

Conclusions

Un fil conducteur de nos travaux, directement inspiré du SDER, était l'importance de la commune, de ses habitants et de ses représentants comme «brique de base» pour tout projet de coopération supracommunale. Dans un contexte de ressources, tant financières que foncières, environnementales... à utiliser de manière parcimonieuse, devant l'évolution actuelle de charges nouvelles ou alourdies pour les communes, et à l'heure d'un contexte institutionnel en mutation, il importe de travailler dans le cadre d'aires de cohérence, mais aussi d'aires d'initiatives et de mobilisation.

Les différentes thématiques ont été choisies en fonction des enjeux fondamentaux exprimés par le SDER, dans la perspective d'émergence de coopérations supracommunales sur des territoires non seulement cohérents mais aussi solidaires.

Nous avons tenté dans notre démarche d'apporter une bonne connaissance des aires de vie – relations de travail, accès aux infrastructures, à l'école, ... – et de solidarité, en ce compris les solidarités vécues, politiques ou culturelles, mais aussi la détermination des solidarités obligées entre les villes, qui supportent une charge plus que proportionnelle à leur part de population en équipements, en infrastructures, en populations défavorisées – et les campagnes ou les zones périurbaines.

Ces aires de cohérence et de solidarité sont multiformes, superposées, imbriquées, se définissent à des échelles diverses. Nous avons cependant dégagé deux échelles socio-économiques majeures, celle des grands bassins d'emploi d'une part, centrés sur les villes régionales, et celle des bassins de vie quotidienne (commerce, école,...) d'autre part, sans pour autant considérer qu'ils s'imposent de fait, ni qu'ils soient exhaustifs. Notre ambition était d'apporter des bases de réflexion et des éléments de réponses possibles.

En effet, la question des «aires de cohérence», et/ou de solidarité, et/ ou de coopérations supracommunales touche à un problème difficile en matière de planification stratégique durable : il s'agit de mettre en place une dialectique efficace entre des initiatives fondées sur des convictions et des prises de décisions locales mobilisatrices, sur la définition d'objectifs locaux, et sur la nécessité pour la Région de jouer pleinement son rôle de régulation et d'impulsion des stratégies au niveau régional.

La réflexion sur les critères de reconnaissance et d'existence de ces aires de coopération, leurs missions, leurs pouvoirs n'est pas l'objet de cet atlas. Des plaquettes thématiques de réflexions publiées par ailleurs aborderont ce sujet, mais on peut tout de même constater dès à présent que l'examen tant pratique que théorique des

aires de solidarité potentielles ou effectives sur le territoire de la Région wallonne, ainsi que l'examen de coopérations supracommunales à l'étranger, montrent une grande diversité de possibilités, tant dans la délimitation des aires de coopération supracommunales que dans leurs définitions, leurs missions, leurs critères de reconnaissance et d'existence¹.

Sur base de toutes les réflexions et outils disponibles, et en concertation avec les collectivités locales, la Région wallonne souhaite se positionner par rapport aux diverses possibilités, afin de pouvoir aboutir à un cadre général souple mais clair. Ce cadre permettrait le volontarisme et les choix des communes, mais dans une logique d'intérêt général et dans une organisation des responsabilités qui soit à la fois lisible pour les citoyens et pertinente pour le territoire. Un aspect particulier de cette clarification doit concerner les aires d'action des nombreuses administrations et intercommunales.

¹ Rapport CPDT septembre 2001, «Aires de coopération supracommunales».

Le SDER, ainsi que le CAW, bien que de manière beaucoup plus succincte pour ce dernier, font un certain nombre de suggestions concernant les types d'aires de coopération supra-communale à mettre en place. Elles pourraient prendre la forme de communautés urbaines pour les agglomérations urbaines, et de projets de pays incluant les relations ville/campagne.

Les communautés urbaines (CU) concernent tant les pôles que les aires de coopération supracommunales. Les pôles majeurs pour la Région wallonne repris dans le SDER sont Liège, Charleroi, Namur et Mons. Il est souhaité que chacun se structure «pour les rôles qu'il doit jouer». Pour cela, ces pôles devraient d'une part être couverts «par un schéma d'agglomération dont la portée juridique sera définie au plus tôt», schéma qui «couvre des communes urbaines dont les tissus s'interpénètrent», et doit permettre de gérer au mieux l'ensemble du territoire aggloméré et de sa zone périurbaine fonctionnelle. Le territoire des CU devrait servir de base quant au territoire couvert par ce schéma. Par ailleurs, ces pôles devraient s'inscrire dans une aire de développement plus large, sur base par exemple d'une charte commune ou d'un schéma d'aire de développement.

Les pays couvriraient eux des territoires correspondant à des villes moyennes ou petites entourées de communes rurales, dont le projet commun pourrait se baser sur un contrat de pays. Ces pays pourraient faire partie des aires de développement en compagnie des CU.

Enfin, les territoires correspondant aux aires métropolitaines, toutes transrégionales, comprennent à la fois des agglomérations importantes, mais situées en dehors de la Région wallonne (Lille, Luxembourg, Bruxelles) à l'exception de Liège, des villes moyennes ou petites en Région wallonne, et des territoires ruraux de part et d'autre de la frontière. Ces entités particulières sont toutes, à l'heure actuelle, l'objet de coopérations transrégionales instituées, à l'exception notable de Bruxelles, et commencent à se structurer sur base de schémas de développement transfrontaliers.

Une des difficultés principales de toute recomposition de territoire tient aux enjeux de pouvoirs et de démocratie qui y sont liés. Sans entrer ici dans le détail de propositions à ce sujet, qui dépasse le cadre de cet atlas, il serait souhaitable que les aires de supracommunalité soient reconnues et soutenues par la Région wallonne sur base d'une charte stratégique élaborée par leurs participants, dans l'idée d'un projet commun (le projet de développement territorial, PDT dans le SDER), en accord avec les stratégies de la Région, mais les affinant ou les dépassant, les choix et décisions des communes s'inscrivant en cohérence avec les options régionales.

Table des matières

N.B : lorsqu'aucune date n'est mentionnée, les données datent des années 2001-2002.

◆	Introduction : l'atlas, les thématiques	5
◆	Cartes et commentaires	
1.	<i>Population wallonne</i>	
	• Identification des communes (transparent)	
	• Population par commune (2000) (transparent)	
	• Evolution de la population wallonne, composantes, structures d'âge (pourcentage des moins de 20 ans et des plus de 60 ans) et évolution sur la période 1991-2000	10
2.	<i>Affinités de comportement</i>	
	• Zones d'influence des centres d'emploi (1991)	18
	• Destination de travail des résidents wallons (1991)	20
	• Zones d'influence des centres scolaires de niveau secondaire (1997) et supérieur (1991)	22
	• Zones d'influence des centres hospitaliers locaux et régionaux (1997)	26
	• Zones d'influence des principaux pôles pour les achats semi-courants et des centres d'achats au niveau régional	30
3.	<i>Affinités socio-culturelles</i>	
	• Langues régionales endogènes	36
	• Télévisions régionales	38
	• Presse gratuite	40
	• Centres culturels	44
	• Associations d'environnement	48

4. Affinités politiques	
• Typologie politique (octobre 2000) et majorités communales en place (2001)	52
5. Enracinement et migrations	
• Propension de la population wallonne à migrer (1997-1999)	58
• Part des personnes dont la commune de résidence en 1981 correspond à la commune de résidence de la mère à leur naissance	60
• Immigration en provenance des agglomérations urbaines (1990-1991) et taux d'immigration dans les communes non urbaines wallonnes (1991)	62
6. Problématiques socio-économiques	
• Typologie de l'emploi au lieu de résidence (1991)	68
• Typologie de l'emploi au lieu de travail (1999)	72
• Dynamisme économique : évolution de la valeur ajoutée (1992-1997) et de l'emploi (1986-1999)	76
• Part des demandeurs d'emploi dans la population active (1997)	78
• Les revenus moyens (1999) et leur évolution (1992-1999)	80
• Typologie des diplômés parmi les actifs (1991)	82
7. Pistes d'interpellation	
• Synthèse des zones d'influence des pôles locaux et des pôles régionaux	86
• Evolutions démographique et économique (1991-1999)	90
• Zones de développement (2000-2006) et plafonds d'intervention de la Région wallonne. Zones éligibles au titre des objectifs régionaux des fonds structurels européens (2000-2006)	94
• Intensité des relations transrégionales	98
8. Cadre environnemental	
• Régions agrogéographiques et parcs naturels	102
• Sous-bassins hydrographiques et contrats de rivière	106

9. Cadre institutionnel	
• Directions générales et autres acteurs institutionnels (para)publics de la Région wallonne	112
• Circonscriptions et cantons électoraux (2001)	124
• Arrondissements et cantons judiciaires (à partir du 01-09-2001)	126
10. Territoires d'action et outils de gestion	
• Les intercommunales	131
• Sociétés et intercommunales de distribution d'eau potable	132
• Sociétés et intercommunales de distribution de l'électricité	134
• Intercommunales de télédistribution	136
• Intercommunales de distribution du gaz naturel	138
• Intercommunales de développement économique	140
• Intercommunales de déchets	142
• Zones de police	146
• Groupes régionaux des services d'incendie	148
• Pays d'accueil touristique	150
• Chambres de Commerce et d'Industrie	154
11. Esquisses de synthèses en contours flous	
• Six synthèses en contours flous comme prélude à un ensemble de faisceaux de territorialité	159
• Synthèse de l'évolution démographique des aires d'influence des pôles locaux	160
• Synthèse des comportements politiques des aires d'influence des pôles locaux	162
• Synthèse des résultats économiques actuels et de leurs évolutions récentes dans les aires d'influence des pôles locaux	166
• Synthèse des polarités culturelles régionales et locales	170
• Synthèse des pressions touristiques et foncières sur les paysages	172
• Une nouvelle géographie régionale	174
◆ Conclusions	177

L'Atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie » est issu de travaux de la Conférence Permanente du Développement Territorial dont s'est dotée la Région wallonne. Cet ouvrage, conçu pour un public non spécialisé, propose un support opérationnel pour la mise en œuvre de politiques territorialement plus cohérentes. Il présente la cartographie de territoires sous-régionaux tels qu'ils sont pratiqués ou vécus, par les populations et par certains acteurs. Le choix ciblé des thématiques et de différentes échelles d'analyse permet d'illustrer plusieurs types «d'affinités» existantes, d'identifier des problématiques et des enjeux propres à certaines sous-régions. Les auteurs espèrent ainsi permettre au lecteur de mieux percevoir les solidarités, les stratégies supracommunales naissantes et/ou nécessaires pour la poursuite ou l'émergence de projets de développement territorial.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de réflexion, en cours tant en Belgique qu'à l'étranger, sur la recomposition des territoires (concepts d'agglomération, de communauté urbaine, de pays,...). Recomposer les territoires, c'est s'interroger sur la nécessité et l'intérêt de rapprocher différents territoires, principalement les territoires vécus, les territoires économiques et les territoires institutionnels. C'est aussi s'interroger sur les concurrences ou les doubles emplois existant entre les différentes entités. C'est enfin impliquer tous les acteurs concernés, en particulier les pouvoirs locaux, dans les processus de décision. Il paraissait donc important de mettre à la disposition de la Région wallonne et des collectivités locales, en particulier les communes, des outils pratiques en vue d'identifier des aires de coopération et de cohérence possibles.

L'équipe de recherche :

Christian Vandermotten (Université Libre de Bruxelles, IGEAT – GUIDE), directeur, Helen Barthe-Batsalle, Valérie Biot (coordinatrice), Laurent de Boorman, Claire Neuray, Marie-Eve Ronvaux, Gilles Van Hamme, Yann Vekemans ; avec la collaboration de Julie Charles, Olivier Decocq, Catherine Patris, Véronique Rousseaux ; sous la direction scientifique de Christian Vandermotten et Pierre Govaerts (Université Catholique de Louvain, CREAT).

Editeur responsable : Ghislain Géron, Inspecteur général
MRW-DGATLP

Dépôt légal : D/2002/5322/28

ISBN : 2-87401-135-5

Cet atlas est en vente au prix de 10 Euros

A commander au service de diffusion des publications de la DGATLP

Tél. : 081/33.21.03 - Fax : 081/33.21.12

E-mail : p.molina@mrw.wallonie.be